

14ème législature

Question N° : 92867	De Mme Joëlle Huillier (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > remboursement	Analyse > sacs pour stomies. perspectives.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le remboursement des sacs pour stomie. Lorsqu'ils changent leur stomie, en général deux fois par jours, 70 000 porteurs de ces poches ventrales en France utilisent des sacs pour jeter leurs matières fécales. Plus de 720 sacs leur sont ainsi nécessaires chaque année. Or les sacs pour stomie, disponibles en pharmacie, ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et représentent pour les patients un budget annuel d'environ 160 euros. Certains d'entre eux ont donc recours aux sacs plastique distribués dans les commerces. Mais l'interdiction des sacs plastique, qui entre en vigueur en 2016, rendra impossible cette solution alternative. Elle lui demande donc si le Gouvernement envisage le remboursement, par l'assurance maladie, de la totalité du matériel pour stomie.